

Huile de palme et

accaparement des terres

Faits et informations de base

- 2 L'huile de palme comme moteur de l'accaparement des terres
- 4 Le rôle des prestataires de services financiers dans le commerce d'huile de palme
- 6 L'Indonésie, premier producteur mondial d'huile de palme
- 8 Les prestataires de services financiers ont un devoir de diligence
- 10 Des prestataires suisses de services financiers facilitent l'accaparement des terres
- 12 Credit Suisse, principal prestataire de services financiers
- 14 Les standards de durabilité de Credit Suisse
- 16 Credit Suisse et le déboisement de la forêt tropicale
- 21 Le groupe Safra détient des actions dans IOI Corporation
- 23 Les revendications de *Pain pour le prochain* et *Action de Carême*



PAIN POUR LE PROCHAIN ACTION DE CARÊME



L'huile de palme comme moteur

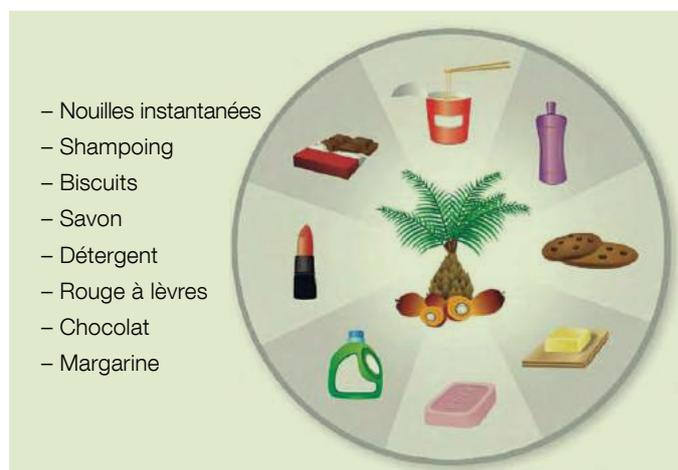
de l'accaparement des terres

Fruits de palmiers à huile dans un village indonésien : la production mondiale d'huile de palme a des conséquences dramatiques pour l'être humain et pour l'environnement. | © Pain pour le prochain/Urs Walter

L'industrie de l'huile de palme a une influence planétaire et produit près d'un tiers de l'huile alimentaire mondiale. En plein essor, elle occupe de plus en plus de terres. Depuis 1960, la demande d'huile de palme a doublé tous les dix ans, avec des conséquences dramatiques pour les populations locales et pour l'environnement.

Pourquoi la culture du palmier à huile est-elle devenue un tel moteur de l'accaparement des terres ? Cela tient en premier lieu à ses caractéristiques qui en font une plante très rentable dans le système agricole actuel. Le palmier à huile est en effet une plante exceptionnellement productive. Selon le [WWF Allemagne](#) pour une huile de palme durable son rendement est de 3,3 tonnes d'huile brute à l'hectare, ce qui est largement supérieur au rendement du colza (0,7 t/ha), du tournesol (0,7 t/ha) ou encore du soja (0,7 t/ha). En deuxième lieu, le palmier à huile est une plante polyvalente dont l'huile peut être exploitée de multiples manières (voir graphique 1). Cette qualité en fait un investissement apprécié en particulier sur les marchés mondiaux volatils. L'huile de palme sert essentiellement d'huile végétale dans l'industrie alimentaire, mais est également utilisée comme huile de friture, fourrage, agrocarburant ou comme composant important de cosmétiques et de détergents. Et cela n'est pas destiné à s'arrêter : une [étude de Grand View Research](#) estime que la demande mondiale d'huile de palme atteindra 123 millions de tonnes en 2022 (contre 74 millions en 2014).

Graphique 1 | L'huile de palme est utilisée dans les produits d'usage courant les plus divers



Source : Friends of the Earth US (2016) : [Are You Invested in Exploitation ?](#)

En troisième lieu, et c'est là le grand problème, les palmiers à huile ont besoin de pluies abondantes et régulières. C'est pourquoi leurs cultures se concentrent dans une région écologico-climatique restreinte, la ceinture tropicale située entre les 7^e parallèles sud et nord (voir graphique 2). La demande croissante de terres touche donc exclusivement l'Asie du Sud-Est, l'Amérique Centrale et le nord de l'Amérique du Sud ainsi que les régions tropicales africaines.

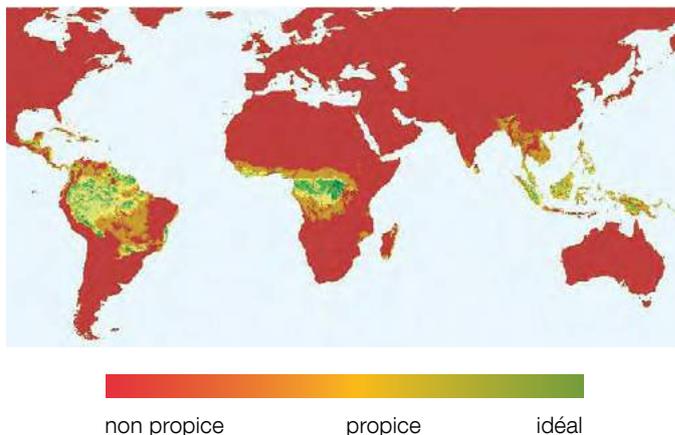
L'essor de la demande d'huile de palme a des effets d'autant plus destructeurs que les groupes agro-industriels producteurs d'huile de palme misent presque exclusivement sur l'extension des surfaces plutôt que sur l'intensification de la culture. Dès lors, les besoins en terres adaptées croissent énormément. Entre 1990 et 2010, la surface mondiale consacrée à la culture d'huile de palme est passée de 6 à 16 millions d'hectares. Cela équivaut à 10 % des terres mondiales utilisées pour la culture de plantes vivaces, comme la viticulture, la sylviculture ou encore la fructiculture.

Exploitée depuis des générations par des familles de petits paysans ou par des personnes qui vivent essentiellement dans la forêt et de la forêt, la terre des régions concernées est très fertile. Ces régions, qui intègrent des forêts tropicales ou des marécages, possèdent par ailleurs une très riche biodiversité. La course à la terre a pour conséquence que les groupes agro-industriels producteurs d'huile de palme tentent à presque n'importe quel prix d'acquérir des terres pour leurs plantations. Ils doivent pour cela persuader les petits paysans, les élites locales et les gouvernements de les leur céder. Incitations financières et promesses diverses sont ainsi des moyens très prisés. Trop souvent cependant, ces groupes s'accaparent les terres en ayant recours à des méthodes déloyales, comme le montrent les recherches de *Pain pour le prochain* et ses organisations partenaires dans le Sud.

L'accaparement des terres et ses conséquences

La demande croissante d'huile de palme et la prolifération rapide des plantations de palmiers à huile a pour effet que les populations indigènes sont chassées de leurs terres par des entreprises ou des gouvernements, comme c'est le cas par exemple pour les Dayaks au Kalimantan, la partie indonésienne de Bornéo. Sur cette île, mais ailleurs également, ce phénomène s'accompagne d'une destruction de l'environnement : le défrichement de forêts tropicales se traduit par une perte de biodiversité et par la disparition d'animaux, tels les orangs-outans qui sont particulièrement menacés. Autre conséquence : les émissions de gaz à effet de serre qui ont un impact sur le climat. Durant la seule année 2010, la déforestation causée par les plantations de palmiers à huile au Kalimantan a produit plus de 140 millions de tonnes de CO₂, soit davantage que l'émission annuelle de 28 millions d'automobiles.

Graphique 2 | La ceinture tropicale propice à la culture d'huile de palme



Source : <http://global.mongabay.com/news/bioenergy/2007/10/malaysian-palm-oil-surges-as-crude.html>

A l'heure actuelle, l'Indonésie et la Malaisie sont les centres mondiaux de la culture d'huile de palme, avec 85 % de la production mondiale. Leur dépendance économique à l'égard de son exportation est par conséquent énorme. En Indonésie, qui est depuis 2008 le premier producteur mondial, la surface dédiée aux plantations de palmiers à huile est passée, entre 1990 et aujourd'hui, de 0,7 million à 13,5 millions d'hectares. Le gouvernement indonésien prévoit d'augmenter encore cette surface de moitié, pour arriver à quelque 22 millions d'hectares d'ici à 2020. Comme les terres adaptées à ce type de plantation se raréfient, les producteurs jettent leur dévolu sur de nouveaux pays : le Brésil, la Colombie, le Pérou ainsi que des Etats d'Amérique centrale, d'Afrique centrale et d'Afrique occidentale. L'organisation Proforest estime que dans les cinq prochaines années, 22 millions d'hectares seront transformés en plantations de palmiers à huile en Afrique centrale et occidentale.

Partout, l'accaparement des terres entraîne de nouveaux conflits ou aggrave des conflits préexistants. En 2013, le Bureau foncier indonésien a enregistré 3000 conflits entre les groupes agro-industriels d'huile de palme et les communautés locales, mais le nombre réel est probablement bien plus élevé si l'on tient compte des cas qui ne sont pas documentés. Le problème tient fréquemment au fait que des offices gouvernementaux cèdent des terres à des entreprises sans demander l'accord de personnes qui y vivent, niant donc leur droit à ces terres. Un nombre croissant d'hommes et de femmes tentent de s'opposer à ces pratiques, et sont de ce fait souvent traités comme des criminels.





Le rôle des prestataires de services financiers

dans le commerce d'huile de palme

Sur l'île de Bornéo, d'immenses surfaces sont recouvertes chaque année de palmiers à huile. Ces plantations réduisent de plus en plus l'étendue des forêts tropicales et des terres cultivables des populations locales. | ©Pain pour le prochain/François de Sury

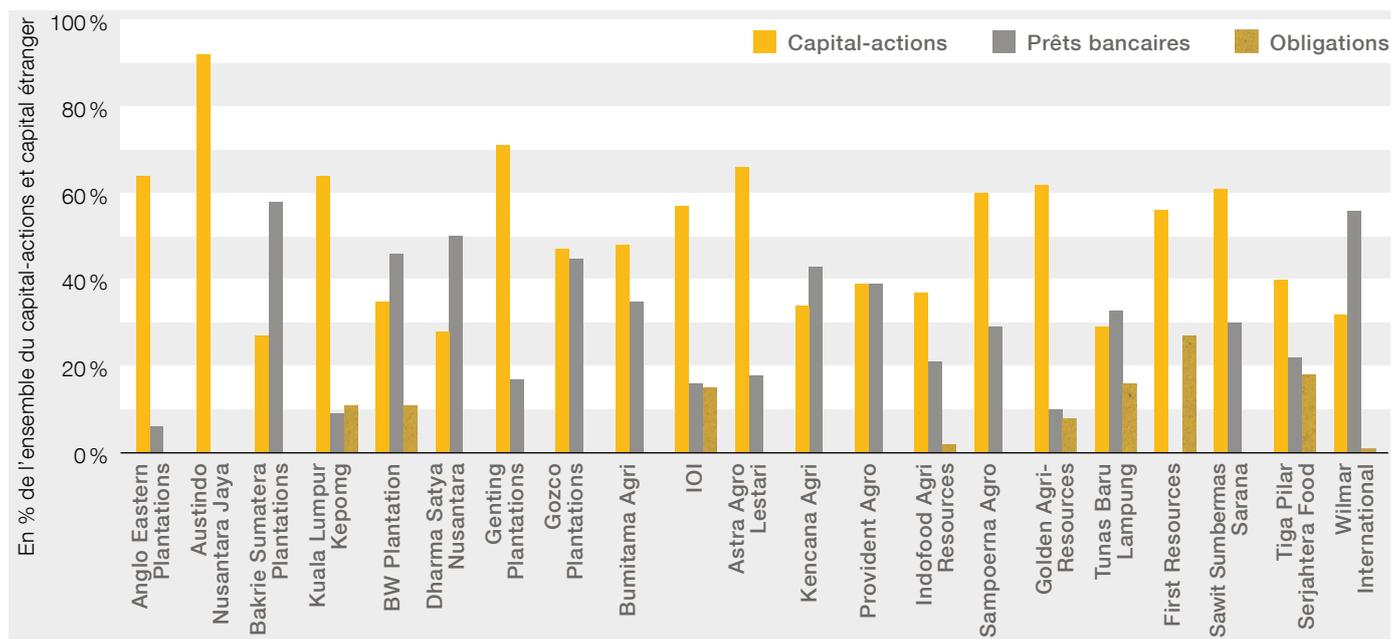
Depuis quelques années, le business de l'huile de palme connaît des jours heureux. Des groupes nationaux et internationaux étendent rapidement leurs monocultures de palmiers à huile, ce qui exige des investissements importants, offrant aux banques et aux instituts financiers l'occasion de multiples opérations. Et les instituts financiers suisses ne sont pas en reste.

Les investissements dans l'industrie de l'huile de palme ont connu un essor énorme ces dernières années (voir chap. « L'huile de palme comme moteur de l'accaparement des terres ») et généré dans les groupes agro-industriels concernés d'importants besoins en capitaux. Les banques, les fonds d'investissement, les caisses de pension, les assurances etc. – réunis ici sous le terme de prestataires de services financiers – comptent parmi les principaux bailleurs de fonds de la branche. Outre le financement direct, les banques s'occupent également de l'émission d'actions ou d'obligations, procurant ainsi des capitaux supplémentaires aux sociétés d'huile de palme qui appartiennent à des groupes de l'industrie alimentaire ou aux entreprises du secteur énergétique (huile de palme pour la production d'agrocarburant). Ces opérations entraînent des mouvements de capitaux se chiffrant en milliards de francs dont profitent également les prestataires de services financiers. Les seules données fiables disponibles sur les volumes de ces transactions sont celles des groupes agro-industriels cotés en bourse. Il est en revanche très

difficile d'obtenir des données des nombreuses petites entreprises actives dans ce secteur et surtout de celles qui ne sont pas cotées en Bourse.

Crédits et prêts : Pour un groupe agro-industriel, le moyen le plus simple d'obtenir de nouveaux capitaux est de s'adresser à une banque qui lui octroie des crédits à court et à long terme ainsi que des financements de projets spécifiques. Comme nous l'avons expliqué ci-dessus, il est très difficile de chiffrer le volume de ces financements. Une étude de l'organisation non gouvernementale néerlandaise Fern a fait apparaître pour la période de 2010 à 2015, et pour seulement 23 gros producteurs et négociants de produits agricoles tropicaux (majoritairement d'huile de palme), des emprunts à hauteur de 50 milliards de dollars US. Les instituts financiers asiatiques et européens (UE) sont particulièrement présents dans ces opérations avec chacun près de 40 % des prêts octroyés.

Graphique 1 | Voici comment se financent les 21 plus grands groupes indonésiens d'huile de palme (état 2014)



Source : Profundo & TuK Indonesia (2014) : Tycoon-controlled oil palm groups in Indonesia

Emissions d'actions : Un regard sur le graphique ci-dessous montre que les groupes agro-industriels d'huile de palme ne se financent pas uniquement via des crédits et des emprunts de l'industrie financière. Une partie considérable de leurs capitaux provient en effet de l'émission d'actions et d'obligations. Ainsi les actionnaires représentent-ils le principal bailleur de fonds pour 15 des 21 holdings indonésiens d'huile de palme. Vu l'important volume d'actions négocié en bourse, ce domaine attire, à côté des banques, de plus en plus d'investisseurs privés et institutionnels (fonds d'investissement, caisses de pension, assurances, etc.). En règle générale, toute émission de nouvelles actions (et également d'obligations) est réalisée par une ou plusieurs banques (d'investissement) sur mandat des groupes. Les banques fournissent les conseils pour la fixation des prix et placent les nouvelles actions (et obligations) auprès des investisseurs. La plupart du temps, elles garantissent au groupe la vente de toutes les actions et obligations et sont rémunérées par une provision pour ce service. Les prestations de services financiers fournies par les banques facilitent l'accès des groupes aux marchés (internationaux) des capitaux. L'étude Fern, mentionnée plus haut, met en évidence le volume de ces opérations. De 2010 à 2015, le montant des actions et obligations émises sur mandat des entreprises examinées a atteint 22,7 milliards de dollars US.

Négoce d'actions : Banques et gérants de fortune profitent également du négoce d'actions et d'obligations ou deviennent eux-

mêmes actionnaires d'entreprises d'huile de palme. Preuve en est l'importance croissante de l'industrie de l'huile de palme pour les instituts financiers internationaux. En 2012 déjà, une étude du WWF indiquait pour 68 entreprises actives dans l'industrie de l'huile de palme une capitalisation à hauteur d'environ 152 milliards de dollars US. Depuis, surtout en Indonésie, mais pas uniquement, les investissements se sont multipliés. Dans ce contexte, les grandes banques asiatiques apparaissent comme les plus actives dans l'achat d'actions et d'obligations de l'industrie de l'huile de palme.



Des palmiers à huile à l'infini. Banques, assurances et autres prestataires de services financiers investissent de plus en plus dans l'industrie de l'huile de palme et contribuent ainsi à la diffusion énorme des plantations de palmiers à huile. | © Pain pour le prochain/Urs Walter





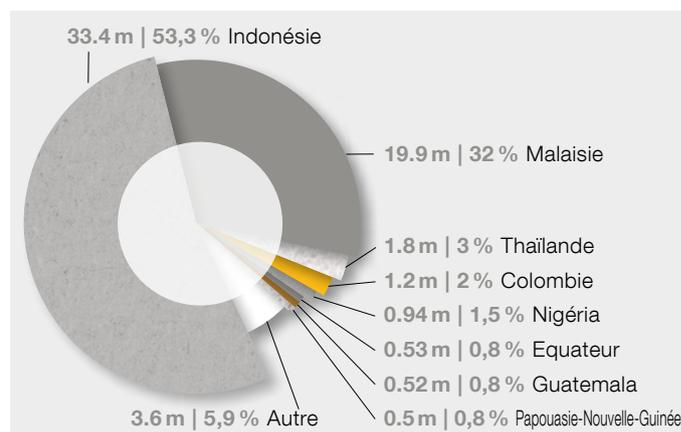
L'Indonésie, premier producteur mondial d'huile de palme

Fruits de palmiers à huile sur un camion dans la province indonésienne du Kalimantan occidental : l'huile de palme est de loin le principal produit agricole d'Indonésie. | © Pain pour le prochain/Miges Baumann

En 2015, l'Indonésie a produit 33,4 millions de tonnes d'huile de palme, soit plus de la moitié de la production mondiale. Elle est suivie de la Malaisie, avec une part de marché d'un tiers. Ensemble, les groupes agro-industriels de ces deux pays dominent le marché, avec plus de 85 % de la production mondiale d'huile de palme. Les plantations de palmiers à huile occupent des surfaces de plus en plus grandes.

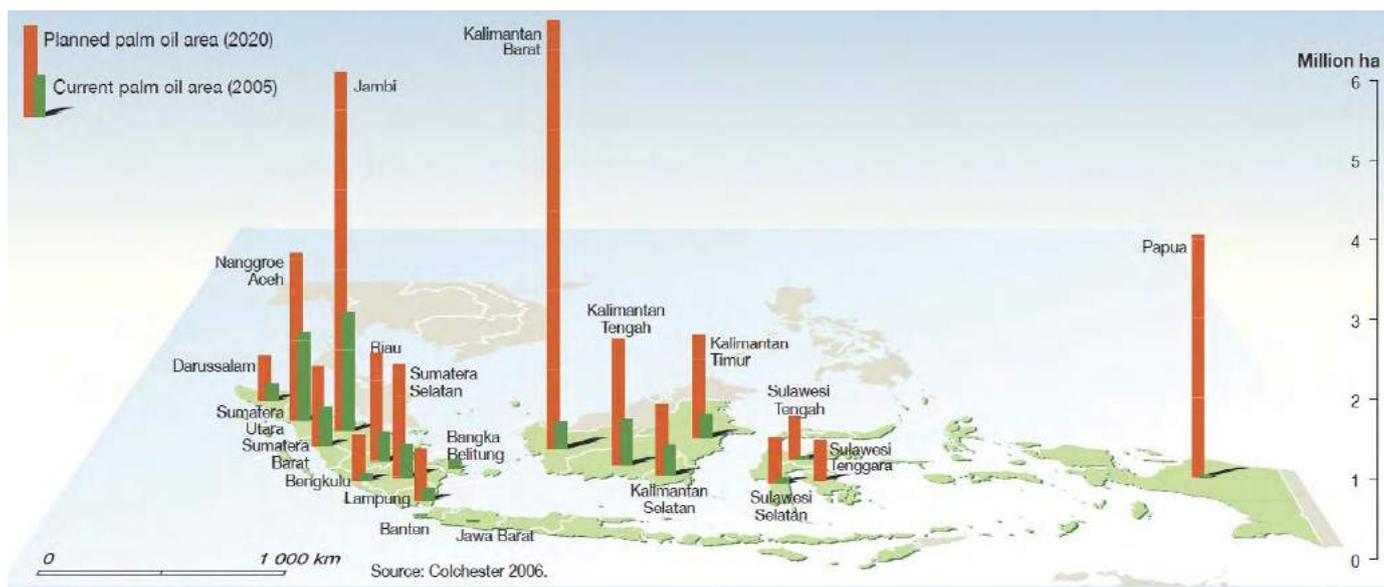
Alors qu'en 2010 les plantations de palmiers à huile occupaient en Indonésie 8,4 millions d'hectares, ce chiffre est passé à 13,5 millions d'hectares en 2016 et, selon les estimations, devrait atteindre près de 22 millions d'hectares en 2020 (graphique 2). L'extension rapide de ces surfaces de production génère une multiplication des conflits fonciers (voir chapitre « L'huile de palme comme moteur de l'accaparement des terres »). En 2010, 663 conflits fonciers ont été documentés en Indonésie, principalement à Sumatra et au Kalimantan, la partie indonésienne de l'île de Bornéo. Selon une étude récente, ces conflits ont touché quelque 19,6 millions de personnes en 2000, soit environ 9 % de la population indonésienne.

Graphique 1 | L'Indonésie et la Malaisie dominent la production mondiale d'huile de palme



Source : <http://greenpalm.org/about-palm-oil/where-is-palm-oil-grown-2>

Graphique 2 | Expansion de la surface des plantations de palmiers à huile en Indonésie (2005 – 2020)



Source : <http://greenpalm.org/about-palm-oil/where-is-palm-oil-grown-2>

Dans toute l'Indonésie, on prévoit une forte expansion des surfaces des plantations de palmiers à huile. C'est la province du Kalimantan occidental qui connaît actuellement la progression la plus marquée de monocultures de palmiers à huile. Le gouvernement local a octroyé des licences pour un territoire de 5,5 millions d'hectares à 411 groupes actifs dans la production d'huile de palme. Il faut y ajouter des concessions pour l'industrie minière sur 3,6 millions d'hectares et des plantations industrielles de bois sur 2,4 millions d'hectares. Ensemble, toutes ces licences représentent 85 % de la surface du Kalimantan occidental. Ces investissements à large échelle nuisent gravement aux humains et à l'environnement. L'érosion des sols, le défrichage de forêts tropicales et les conflits d'ordre foncier sont devenus un immense problème.

Le nombre de conflits fonciers dépend également de la manière dont est structuré le secteur de la production d'huile de palme en Indonésie. Par le truchement de structures d'entreprises complexes, un petit nombre de groupes agro-industriels est propriétaire d'une grande partie des plantations de palmiers à huile. Selon une étude de Profundo, 25 grands groupes contrôlaient en 2013 la moitié de la surface de palmiers à huile. Ces groupes sont alimentés financièrement par des instituts financiers internationaux, notamment de Suisse, (voir chapitre « Des prestataires suisses de services financiers facilitent l'accaparement des terres »).



L'expansion phénoménale des plantations de palmiers à huile en Indonésie ne s'arrête pas, même devant des marais et des tourbières, avec des effets délétères pour les humains et l'environnement. | © Pain pour le prochain/Miges Baumann





Les prestataires de services financiers

ont un devoir de diligence

Les tourbières et les marais, qui sont d'énormes puits de carbone, sont asséchés pour y planter des palmiers à huile. Le carbone ainsi libéré se combine avec l'oxygène de l'air pour former d'énormes quantités de CO₂, gaz nuisible à l'environnement. | (© Pain pour le prochain/Urs Walter)

Les banques actives au niveau mondial telles le Credit Suisse ou J. Safra Sarasin ont, durant ces dernières années, participé à plusieurs reprises à des investissements élevés dans le secteur de l'huile de palme. Ces investissements se sont révélés fructueux pour ces instituts financiers. Ces derniers doivent toutefois aussi assumer les responsabilités qui vont de pair avec cet engagement. Ils ont le devoir, tout comme les multinationales actives dans l'huile de palme, de veiller à ce qu'il n'y ait pas de dégâts portés à l'environnement et que les droits humains soient respectés.

Voilà des années que l'industrie de l'huile de palme est sous les feux de la critique. Pourquoi ? Parce qu'en défrichant la forêt tropicale, en s'accaparant des terres et en violant les droits humains, elle cause des problèmes énormes sur les plans écologique et social. Dans les pays où se trouvent les cultures, les instances étatiques de contrôle sont insuffisantes. Ce manque favorise les agissements des multinationales actives dans l'huile de palme ou est mis sciemment à profit pour agir de manière illégale. Il affaiblit en même temps les droits et les chances des personnes concernées de pouvoir intenter une action contre les infractions des multinationales.

La protection juridique insuffisante de la population locale relève souvent d'un problème de corruption. Ainsi, l'ancien rapporteur spécial de l'ONU pour le droit à l'alimentation, Olivier de Schutter, fait état, dans une *étude*, du rapport entre la corruption perçue dans un pays et la disposition de celui-ci à rendre possibles de grosses transactions

foncières avec des conséquences négatives sur les droits et intérêts des usagers de ces terres. Par conséquent, la corruption influence l'accaparement de grandes étendues de terre à différents stades du processus : lors de la délimitation des surfaces et de l'attribution des titres de propriété, lors de la vente ou de la mise en fermage des terres, et même lors de la mise en œuvre du projet par rapport au devoir de diligence des investisseurs. Si l'on jette un œil au dernier classement de l'Indice de perception de la corruption de 2016 établi par Transparency International (voir schéma), on est frappé par le fait que les Etats qui sont les plus gros producteurs d'huile de palme se trouvent généralement au bas du classement.

Etant donné que les prestataires de services financiers font très souvent office d'intermédiaires lors d'actes de corruption, le devoir de diligence leur incombe tout particulièrement. Ils doivent prendre conscience du rôle central qu'ils jouent et assumer leurs responsa-

bilités. Ils devraient non seulement s'acquitter davantage de leur devoir de diligence, mais aussi et surtout surveiller plus étroitement leurs partenaires commerciaux et les projets de ceux-ci. Ils doivent (et peuvent) contribuer à ce que leurs clients n'aient pas recours à des méthodes illégales et entachées de corruption, mais respectent les droits humains et environnementaux. Leur devoir de diligence signifie qu'ils ne doivent accorder de prestations financières qu'à des conditions strictes et exiger en conséquence que celles-ci soient observées. C'est ce que prescrivent également différents standards internationaux portant sur la durabilité sociale et écologique :

ONU : plusieurs programmes des Nations unies traitent des obligations des instituts financiers par rapport à leur responsabilité sociale et écologique. Ainsi, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme souligne, dans ses Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, que toutes les sociétés commerciales, donc aussi les banques et autres prestataires de services financiers, doivent s'engager en faveur du respect des droits humains. Par ailleurs, dans le cadre de l'initiative Finance du Programme de l'ONU pour l'environnement, de nombreux prestataires de services financiers se sont déclarés favorables à accroître leur engagement en faveur du développement durable.

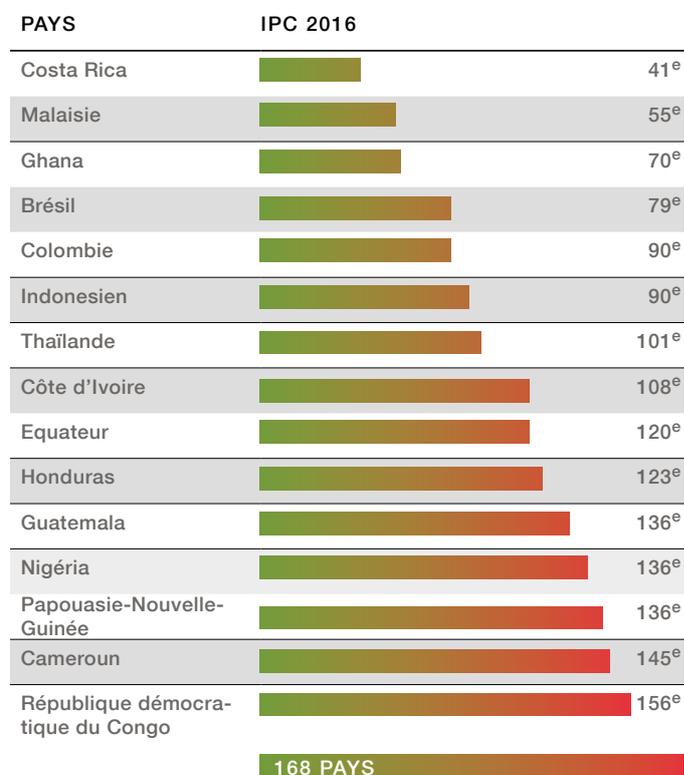
Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT) : Cette Convention relative aux peuples indigènes et tribaux est jusqu'à présent la seule norme contraignante garantissant aux peuples indigènes toute une série de droits fondamentaux. Ainsi, les conditions de vie de ces peuples, de même que leurs droits fonciers, leurs coutumes et leurs valeurs doivent être protégés contre les intérêts de l'économie mondiale. Les entreprises d'huile de palme du monde entier ne cessent de violer la convention 169 de l'OIT. Cette dernière offre toutefois aux prestataires de services financiers une base juridique solide pour mieux vérifier les activités de leurs clients.

Réglementations reposant sur une base volontaire : en plus de ces directives internationales, il existe aussi, du côté du secteur financier, quelques initiatives encourageant une activité commerciale durable. Les principes de l'Equateur en sont un exemple. Il s'agit d'une réglementation à laquelle, jusqu'à présent, se sont associées volontairement 88 banques actives au niveau international et qui vise à faire respecter les standards environnementaux et sociaux lors de financements de projets. Des fonds et des crédits ne peuvent être octroyés que si les entreprises bénéficiaires du capital réalisent un

examen approfondi de la compatibilité sociale et environnementale de leurs projets et présentent des mesures correspondantes contre les violations de la loi. Mais en réalité, ces prescriptions ne sont presque pas observées, ainsi que l'ont révélé les recherches de *Pain pour le prochain* et de son organisation partenaire à Bornéo, Walhi.

Le texte «Credit Suisse et le déboisement de la forêt tropicale » donne davantage de détails sur les recherches menées à propos des entorses aux droits humains et environnementaux faites par les entreprises d'huile de palme en Indonésie, financées par le Credit Suisse.

Graphique 1 | Classement des 15 plus gros pays producteurs d'huile de palme sur l'indice de perception de la corruption (IPC) publié par Transparency International (un rang bas signifie peu de corruption).



Les données de l'indice de perception de la corruption sont tirées du site Internet de Transparency International : www.transparency.org/cpi2015#results-table. Les données concernant la production d'huile de palme proviennent du Département de l'agriculture des Etats-Unis (USDA).

1 A ce sujet, voir également le Rapport du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises.





Des prestataires suisses de services financiers

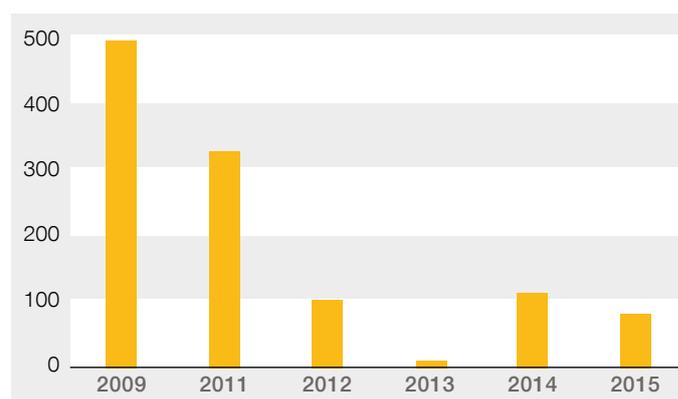
soutiennent l'accaparement des terres

Le développement des plantations de palmiers à huile en Indonésie est rendu possible également par les services financiers fournis par des prestataires suisses. | © Pain pour le prochain/Miges Baumann

Dans leurs plantations de palmiers à huile, les sociétés propriétaires violent régulièrement des normes écologiques et sociales internationales, et participent à l'accaparement des terres. Au cours de ces dernières années, elles ont également fait appel aux services de banques suisses et d'instituts financiers suisses. Le volume des services financiers fournis par des acteurs suisses pour l'industrie de l'huile de palme atteint des milliards.

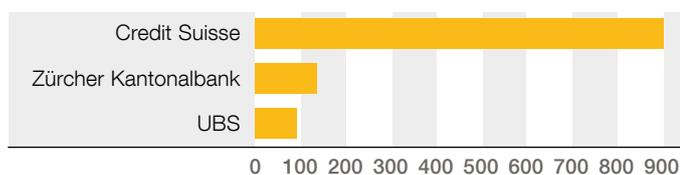
Les analystes de Profundo ont examiné pour Pain pour le prochain les données financières de 21 groupes agro-industriels producteurs d'huile de palme¹ et leurs liens avec 17 prestataires suisses de services financiers². Il en ressort que les opérations et participations de ces derniers dans les groupes d'huile de palme se sont élevées à 1,1 milliard USD pour la période janvier 2009 à août 2016 (voir graphique 1). Ce montant comprend aussi bien les prestations relatives à l'émission d'actions et d'obligations que les crédits octroyés (voir chapitre « Le rôle des prestataires de services financiers dans le commerce d'huile de palme »). Comme le montre le graphique 2, avec 900 millions USD en crédits et prestations d'émission, Credit Suisse est de loin l'acteur financier suisse le plus important dans le secteur de l'huile de palme.

Graphique 1 | Engagement total de prestataires suisses de services financiers (Emissions et crédits en millions USD ; janvier 2009 – août 2016)



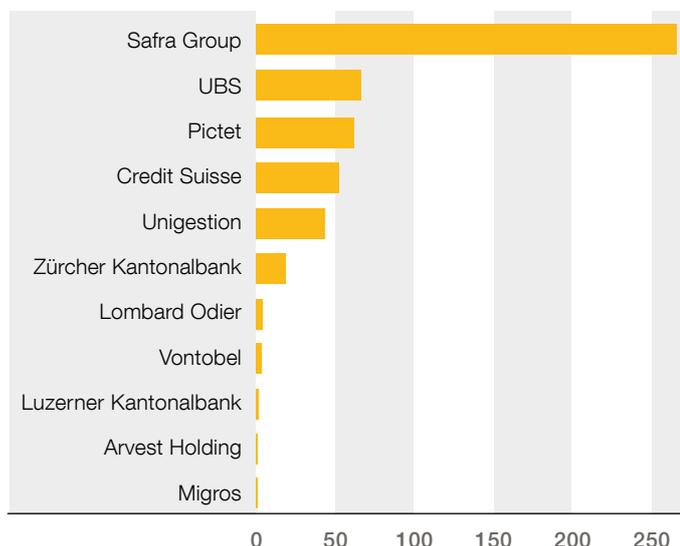
Source : Profundo (2016) : Links Between Palm Oil Suppliers and Swiss Financial Institutions

Graphique 2 | Les trois principaux prestataires suisses de services financiers (Emissions et crédits en millions USD ; janvier 2009 – août 2016)



Source : Profundo (2016) : Links Between Palm Oil Suppliers and Swiss Financial Institutions

Graphique 3 | Investissement d'instituts financiers suisses en actions et en obligations d'une sélection de groupes actifs dans le secteur de l'huile de palme (en millions USD ; état août 2016)

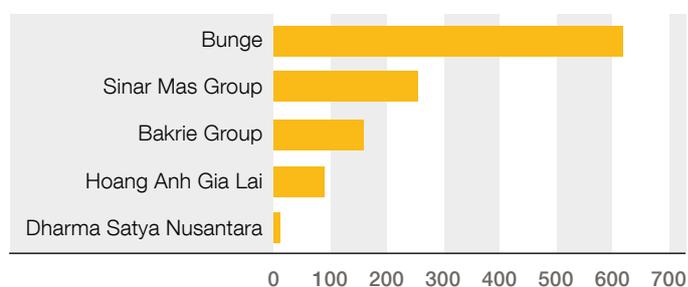


Source : Profundo (2016) : Links Between Palm Oil Suppliers and Swiss Financial Institutions

Plusieurs prestataires suisses de services financiers effectuent également des investissements directs dans des actions et des obligations de groupes agissant dans le secteur de l'huile de palme. Le groupe Safra est l'acteur le plus actif dans ce domaine (voir graphique 3). En août 2016, il détenait ou gérait des actions du groupe malais IOI Corporation pour un montant de 266,16 millions USD, en baisse de quelque 140 millions par rapport à 2014 (état 2014 : 404,46 millions CHF). UBS et Credit Suisse détiennent chacun plus de 50 millions USD d'actions ou obligations de groupes d'huile de palme.

Enfin, le graphique 4 montre quels sont les groupes qui ont fait le plus appel aux services financiers de Suisse. On trouve en tête de ce classement la multinationale américaine d'agro-business Bunge avec 615 millions USD, dont 479 millions USD proviennent du seul Credit Suisse, qui a également fourni des services financiers au groupe indonésien Sinar Mas Group (164 sur 255 millions USD).

Graphique 4 | Groupes du secteur de l'huile de palme qui ont eu le plus recours aux services financiers de Suisse (Emissions et crédits en millions USD ; janvier 2009 – août 2016)



Source : Profundo (2016) : Links Between Palm Oil Suppliers and Swiss Financial Institutions

- 1 Bakrie Sumatera Plantations, Indonésie ; Bolloré, France ; Bumitama Agri, Malaisie ; Bunge, USA ; Dharma Satya Nusantara DSN, Indo-nésie ; Equatorial Palm Oil, Grande-Bretagne ; First Resources, Singapour ; Golden Agri-Resources, Singapour ; Hoang Anh Gia Lai, Vietnam ; Indofood Agri Resources, Indonésie ; IOI Corporation, Malaisie ; Kencana Agri, Singapour ; Kuala Lumpur Kepong, Malaisie ; Lingui Developments, Malaisie ; Qalaa Holdings (autrefois Citadel Capital), Egypte ; Samling Global, Malaïe ; Sampoerna Agro, Indonésie ; Sime Darby, Malaisie ; Sinar Mas Group, Indonésie ; Socfin, Luxembourg ; Wilmar, Singapour.
- 2 Arvest Funds AG ; Groupe Safra ; Banque Cantonale Vaudoise (BCV) ; Credit Suisse ; Lombard Odier & Cie. ; Luzerner Kantonalbank ; Banque Migros ; Pictet & Cie. ; PostFinance ; Raiffeisen Suisse société coopérative ; Swisscanto Holding ; Swiss Life Funds ; Swiss & Global Asset Management ; UBS ; Unigestion ; Vontobel ; Zürcher Kantonalbank.





Credit Suisse, le principal prestataire de services financiers

Hendrikus Adam, un collaborateur de Walhi, montre une nouvelle plantation de palmiers à huile du groupe indonésien Dharma Satya Nusantara (DSN). A deux reprises, Credit Suisse a coorganisé une levée de capitaux pour DSN. | © Pain pour le prochain/Miges Baumann

Au cours des dernières décennies, plusieurs millions d'hectares de forêt tropicale ont été déboisés dans la province de Kalimantan, la partie indonésienne de l'île de Bornéo. Ces surfaces ont été cédées à des sociétés qui ont investi massivement dans la production d'huile de palme, en bénéficiant de capitaux obtenus notamment avec l'aide d'instituts financiers suisses, Credit Suisse en tête.

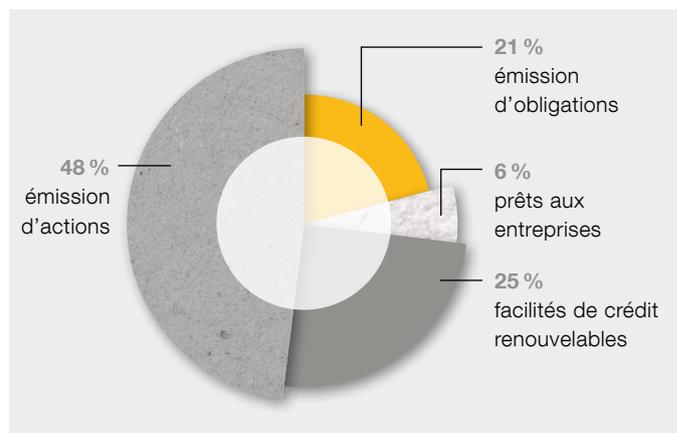
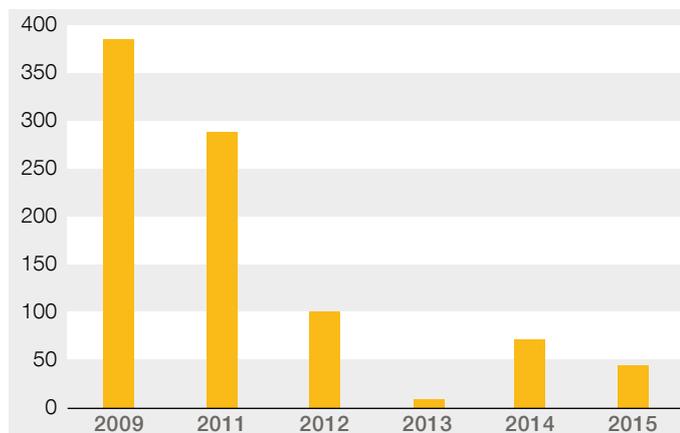
Credit Suisse (CS) est le plus gros prestataire suisse de services financiers pour les groupes du secteur de l'huile de palme. Comme le montre une étude de Profundo réalisée sur mandat de *Pain pour le prochain*, de 2009 à 2016 Credit Suisse a accordé à lui seul des prestations et des crédits pour plus de 900 millions USD à des groupes agro-industriels du secteur de l'huile de palme. Environ 70 % de cette somme a été levée sous la forme d'émission d'actions et d'obligations (voir graphique 2). CS a par exemple coorganisé à deux reprises une émission d'actions pour le groupe indonésien Dharma Satya Nusantara (DSN). Or, les plantations de palmiers à huile de DSN que *Pain pour le prochain* et son organisation partenaire Walhi ont examinées au Kalimantan ont causé de graves dommages aux humains et à l'environnement (voir chapitre « Credit Suisse a financé le déboisement de la forêt tropicale »). C'est la multinationale américaine Bunge de l'agrobusiness qui a le plus eu recours aux services financiers de CS, avec un volume de 479

millions USD au total durant la période examinée (voir graphique 3).

En plus des services financiers qu'il fournit, Credit Suisse détient également des actions et des obligations de groupes du secteur de l'huile de palme, dont le montant atteignait 53 millions USD en août 2016. CS a en particulier des liens avec la multinationale Bunge, dans laquelle il possède des titres pour une valeur établie en août 2016 à 30 millions USD. Il ressort du graphique 4 que CS détient par ailleurs des participations dans le groupe malaisien IOI Corporation qui, en 2016, a été suspendu de la Table ronde pour une huile de palme durable (RSPO) parce qu'il ne respectait pas les normes élémentaires de durabilité. C'est là un exemple de plus de la manière dont CS, par ses engagements financiers, prend à la légère ses obligations de diligence et ne respecte ni ses propres normes de durabilité, ni les standards internationaux (voir chapitre « Les prestataires de services financiers ont un devoir de diligence »).

Graphiques 1 + 2 | Crédits et prestations de Credit Suisse par année et par type

(en millions USD, janvier 2009 – août 2016)



Source : Profundo (2016) : Links Between Palm Oil Suppliers and Swiss Financial Institutions

Graphique 3 | Somme des crédits et prestations de Credit Suisse à une sélection de groupes actifs dans le secteur de l'huile de palme

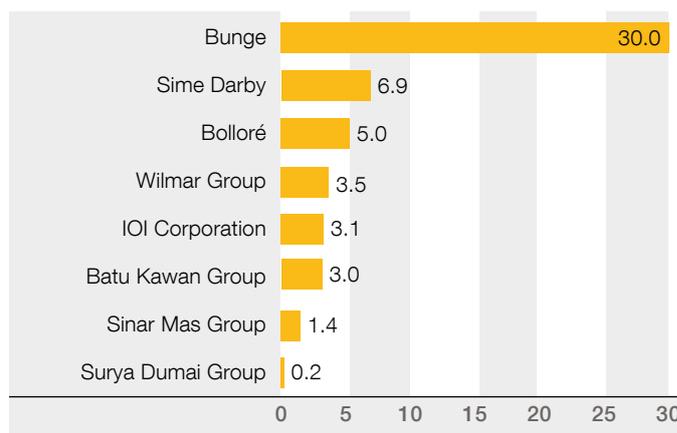
(en millions USD, janvier 2009 – août 2016)



Source : Profundo (2016) : Links Between Palm Oil Suppliers and Swiss Financial Institutions

Graphique 4 | Volume d'actions et obligations détenues par Credit Suisse dans une sélection de groupes actifs dans le secteur de l'huile de palme

(en millions USD, état août 2016)



Source : Profundo (2016) : Links Between Palm Oil Suppliers and Swiss Financial Institutions



Une plantation du groupe Bumitama Agri, étroitement lié à IOI Corporation, société dans laquelle Credit Suisse détient des participations. Plus de 90 % des terres occupées par ces plantations font l'objet de controverses juridiques. | © Pain pour le prochain/François de Sury





Les standards de durabilité

du Credit Suisse

Une pelle mécanique en plein travail sur une plantation de palmiers à huile au Kalimantan occidental. Le Credit Suisse a octroyé plusieurs fois ces dernières années des services financiers pour l'entreprise propriétaire de cette plantation. | ©Pain pour le prochain/Miges Baumann

Le groupe Credit Suisse (CS) a investi à plusieurs reprises dans l'industrie mondiale de l'huile de palme durant ces dernières années. Dans le même temps, cette grande banque suisse s'est soumise à différents standards relatifs à la durabilité sociale et écologique. Elle a également mis au point ses propres lignes directrices. La mise en œuvre de ces standards connaît pourtant des lacunes.

L'engagement en faveur de la durabilité est ancré dans le [Code de conduite du Credit Suisse](#). Ce document fixe les valeurs éthiques et les normes professionnelles de la banque : « Nous menons nos affaires selon une approche à long terme qui tient compte des aspects sociaux et environnementaux du développement durable. » Ce principe est précisé une nouvelle fois dans la [Déclaration d'engagement du Credit Suisse en faveur du développement durable](#). La banque y fait explicitement référence à sa responsabilité, en tant que prestataire de services financiers, vis-à-vis de la société et de l'environnement. Le CS s'engage d'autre part à respecter les standards du Programme de l'ONU pour l'environnement (voir ci-dessous) applicables aux instituts financiers. Pour finir, la banque évoque les [principes de l'Equateur](#) qu'elle a contribué à initier et qui fixent certaines normes pour les banques lors de financements de projets.

Les [Directives concernant l'économie forestière et l'agriculture](#) constituent cependant le texte le plus pertinent en ce qui concerne les af-

aires du CS avec les multinationales du secteur de l'huile de palme. Elles énumèrent différentes activités réalisées par des entreprises pour lesquelles le CS devrait renoncer à octroyer un financement ou des conseils. Il s'agit par exemple des activités commerciales dans les forêts tropicales primaires, des forêts dotées d'une valeur de conservation élevée (appelée « High Conservation Value Forest », HCVF) ou dans les régions de tourbières et de marais, qui sont très importants pour emprisonner les gaz à effet de serre, nuisibles au climat. Par ailleurs, on trouve sur cette liste les coupes de bois illégales, l'agriculture sur brûlis ainsi que les infractions contre les lois locales et les droits humains. Si de telles violations sont à craindre, le Credit Suisse doit exclure toute activité commerciale, ainsi que le stipulent les directives de la banque.

Le Credit Suisse a en outre mis sur pied, en collaboration avec d'autres prestataires de services financiers, le « Groupe de Thoune ». Au sein de ce groupe, les banques procèdent à un échange d'expé-

« Il existe des branches économiques particulièrement exposées sur le plan social ou écologique. C'est le cas notamment des secteurs du pétrole et du gaz, de l'exploitation minière, de la production de courant, des armes controversées ainsi que de l'économie forestière et de l'agriculture, y compris la production d'huile de palme. Pour évaluer la possibilité d'effectuer des transactions avec des clients issus de ces secteurs, le Credit Suisse a élaboré des directives et des lignes directrices valables partout dans le monde. Ces dernières définissent les standards environnementaux et sociaux que nous attendons de nos clients actifs dans des secteurs sensibles, et prennent en compte les standards d'organisations internationales comme l'ONU ou la Banque mondiale. » (traduit de l'allemand)

C'est ainsi que le Credit Suisse se positionne sur son [site Internet](#) par rapport à sa responsabilité en termes de durabilité sociale et écologique. L'insuffisance avec laquelle la banque respecte et impose les différents standards et lignes directrices ressort dans le texte « Crédit Suisse et le déboisement ».

riences sur la façon de gérer les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (voir ci-dessous). Dans le dernier [papier de discussion du « Groupe de Thoune »](#) datant de janvier 2017, les prestataires de services financiers sont tenus de jouer de leur influence sur leurs clients et d'exercer sur eux une pression si ceux-ci sont la cause de violations des droits humains. Pour ce faire, le « Groupe de Thoune » propose différentes obligations possibles pour les clients, lesquelles les banques peuvent associer avec leurs prestations financières. Il s'agit notamment de la mise en œuvre de directives concernant les droits humains, d'un engagement accru vis-à-vis des communautés concernées ou de la mise en place de mécanismes de recours appropriés. De la sorte, le devoir de diligence des banques s'en trouverait lui aussi renforcé.

Les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

L'environnement et les droits humains occupent une place centrale dans les activités des Nations unies : plusieurs institutions spécialisées et programmes traitent de ces thématiques. C'est le cas de l'[initiative Finance du Programme de l'ONU pour l'environnement](#), dont le CS est également membre. La banque soutient donc le principe de cette initiative, selon lequel le développement économique doit impérativement être compatible avec le bien-être humain et le maintien d'un environnement sain. Les instituts financiers doivent ainsi s'engager en faveur de financements axés sur la durabilité et garantir également que leurs partenaires commerciaux respectent ces standards environnementaux. Sur le plan des droits humains, les Nations unies ont déjà élaboré un arsenal complet de réglementations. En la matière, les [Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme](#) sont fondamentaux. Etant donné que la production d'huile de palme et la déforestation de la forêt tropicale qui l'accompagne touchent avant tout les peuples indigènes, ces principes sont particulièrement centraux.

La [Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones](#) contient une condition essentielle avant qu'un projet ne puisse débuter : le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (ou FPIC pour « Free, Prior and Informed Consent ») par les peuples indigènes aux projets prévus sur leurs terres. Le FPIC doit garantir que des Etats et des entreprises ne réalisent pas de grands projets sur les terres des peuples autochtones contre la volonté de ces derniers ou n'exploitent pas les ressources. Ce concept est aussi ancré dans la [convention 169 de l'Organisation internationale du travail \(OIT\)](#), qui accorde aux populations indigènes une protection légale et toute une série de droits fondamentaux. Deux éléments de cette convention méritent une attention particulière : premièrement, la reconnaissance et la protection du lien spécial qui unit les peuples indigènes à leurs terres dont ils tirent leur subsistance ; deuxièmement, le droit explicite des peuples indigènes, lors de projets qui les concernent, à être associés à toutes les étapes du processus décisionnel.

Les principes et critères de la RSPO

Dans les Directives du Credit Suisse concernant l'économie forestière et l'agriculture, évoquées précédemment, la banque exige de ses clients actifs dans le secteur de l'huile de palme qu'ils soient membres de la Table ronde pour une huile de palme durable (Roundtable on Sustainable Palm Oil, RSPO) ou du moins s'engager à en devenir membres. La RSPO est une initiative portée par le WWF qui vise à promouvoir la durabilité dans la production d'huile de palme. Les [principes et critères de la RSPO](#) couvrent un large pan de la production d'huile de palme. Ils exigent des producteurs et des transformateurs d'huile de palme une politique d'information transparente, une responsabilité écologique, la conservation de la biodiversité et des ressources naturelles, la prise en compte des individus et des communautés concernées ou encore le développement responsable de nouvelles plantations.





Credit Suisse et

le déboisement de la forêt tropicale

Les fruits des palmiers à huile sont transportés par camion pour être transformés dans un moulin au Kalimantan occidental. Au second plan : plantations de palmiers à huile dans la plaine comme sur les pentes des collines. | © Pain pour le prochain/Urs Walter

Pain pour le prochain et Walhi, son organisation partenaire, ont fait des recherches au Kalimantan occidental sur deux entreprises d'huile de palme indonésiennes ayant bénéficié d'un soutien de la part de banques suisses. Le Credit Suisse (CS) a aidé à constituer le capital nécessaire au groupe Dharma Satya Nusantara (DSN). Des infractions à différents standards de durabilité de cette banque ont pu être observées sur plusieurs plantations de DSN.

Cinq plantations de DSN ont fait l'objet d'une visite au nord de la province du Kalimantan occidental, dans les départements de Sintang et Kapuas Hulu. Elles viennent d'être plantées, ce qui explique que DSN n'ait pas encore mis en service de moulin à huile de palme dans ces endroits. Comme le montrent les recherches, la mise en place des plantations a généré toute une série de problèmes et de conflits écologiques et sociaux. Le Credit Suisse, dans ses différentes lignes directrices internes, prétend s'engager en faveur de la durabilité écologique et sociale dans ses affaires. Mais les résultats de l'enquête de *Pain pour le prochain* et de Walhi révèlent clairement que DSN a à plusieurs reprises violé ces standards.

Problèmes écologiques

Les activités de DSN ont eu un impact très négatif sur l'environnement. Ainsi, dans le département de Sintang, une région de forêt tropicale primaire, protégée, a fait les frais des plantations de palmiers à huile. Dans ses directives concernant l'économie forestière et l'agri-

culture, le Credit Suisse déclare pourtant «renoncer» à financer et conseiller des entreprises qui effectuent de telles activités commerciales. Les nouvelles plantations affectent également l'écosystème de la forêt tropicale, en particulier les fleuves et les rivières. Ainsi, les habitants de différents villages situés près des plantations de palmiers à huile rapportent que la qualité de l'eau des fleuves s'est nettement dégradée. Le critère 4.4 des exigences de la RSPO (voir texte «Les standards de durabilité du Credit Suisse») réclame toutefois que la qualité de l'approvisionnement en eau reste inchangée. Les plantations de grande envergure sur des terrains en pente sont elles aussi interdites selon la RSPO (critère 7.4). Cette interdiction est justifiée par le fait que les pentes ainsi cultivées sont ameublées, ce qui renforce l'érosion du sol, et que le terrain, en cas de pluies, peut glisser plus facilement. C'est particulièrement problématique quand des fleuves coulent au pied de telles pentes. Pourtant, DSN a planté des palmiers à huile sur des pentes, ainsi que le montrent les photos des plantations de DSN dans la circonscription de Sintang.



Hendrikus Adam, collaborateur de Walhi, à Sintang devant des plants de palmiers à huile de PT KAP situés près de rivières et de fleuves. Cette proximité est une menace pour la qualité de l'eau. | (© Pain pour le prochain/Walhi)

Problèmes sociaux

En plus des répercussions sur l'environnement, l'industrie active dans l'huile de palme engendre aussi quantité de problèmes sociaux pour les populations touchées. Ces dernières, constituées majoritairement de membres de différentes communautés dayaks¹, perdent leurs bases économiques et culturelles à cause des activités de DSN. Un autre problème vient du fait que les personnes concernées ne sont pas suffisamment informées ou reçoivent de fausses informations sur les activités prévues par DSN. Cet état de fait est clairement contraire au principe légal international exigeant le « consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (ou FPIC pour « Free, Prior and Informed Consent ») »,

qui constitue un élément central des droits des peuples indigènes. Les Nations unies (tout comme l'Organisation internationale du travail) et la Conférence de la Convention sur la diversité biologique ont repris ce principe dans leurs lignes directrices, auxquelles le Credit Suisse a formellement adhéré.

La réalité montre cependant un tout autre tableau. DSN n'a donné aux communautés concernées que très peu d'informations sur les activités qu'elle planifiait ; le transfert des terres a été conclu avec des représentants régionaux du gouvernement mais pas avec les chefs des communautés. Les communautés ont été ignorées lors des processus de décision. Ceci, ajouté au manque de transparence dont a fait preuve DSN, a donné aux personnes touchées l'impression que l'entreprise est entrée sur leur territoire « par la petite porte ». Bon nombre d'entre elles ne savaient pas vraiment quelle surface de leurs terres allait être cultivée par la multinationale. D'autre part, DSN a promis en contrepartie au transfert des terres la réalisation de différentes infrastructures. Il a été question d'approvisionnement en eau potable propre, de la construction de routes de liaison en direction des villes avoisinantes ainsi que de bâtiments dans les villages. Mais pour l'heure, ces promesses sont restées lettre morte, alors même que les communautés ont perdu leurs terres. Voici qui contrevient clairement au principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

Un autre client du Credit Suisse, le groupe PT Sinar Mas, a lui aussi, sur ses plantations de palmiers à huile, violé à plusieurs reprises la loi indonésienne ainsi que les principes et critères de la Table ronde pour une huile de palme durable (Roundtable on Sustainable Palm Oil, RSPO), comme le montre un rapport de Greenpeace datant de 2010.



Les Dayaks vivent en étroite relation avec la forêt qui entoure leurs villages. Celle-ci représente leur subsistance économique mais aussi et avant tout leur socle culturel. Au centre de cette culture, la maison longue, qui abrite une douzaine de familles, et sert de lieu d'assemblée et de travail. | (© Pain pour le prochain/François de Sury)

1 Le terme Dayak est utilisé pour désigner quelque deux cents tribus différentes présentes sur l'île de Bornéo.

Les plantations de DSN passées à la loupe et les problèmes observés



Le groupe Dharma Satya Nusantara (DSN)

Le groupe DSN a été fondé en 1980 à Jakarta, en Indonésie. A l'origine actif principalement dans la sylviculture et la filière du bois, il s'est lancé en 1997 dans l'industrie de palmiers à huile. Après une forte croissance, cette branche représentait en 2015 près de 70% du chiffre d'affaire global du groupe qui se montait cette année à 335 millions de francs. En septembre 2016, DSN

a réalisé 90 000 hectares de plantations dans la province indonésienne de Kalimantan, sur l'île de Bornéo ; des contrats ou des déclarations d'intention existent pour 95 000 autres hectares.

DSN est membre de la RSPO depuis 2012. En 2013, le Credit Suisse a réalisé pour DSN deux émissions d'actions pour plus de 10 millions de dollars américains. DSN compte parmi ses plus gros clients les deux négociants controversés en huile de palme, Wilmar International et Golden Agri-Resources.

PT. Kencana Alam Permai (PT.KAP), dans le département de Sintang

- Le bas niveau des prix des matières premières (surtout du caoutchouc) ont prédisposé les communautés à remettre trop hâtivement leurs terres au groupe DSN.
- Manque de transparence et politique d'information insuffisante de la part du groupe.
- Manque de clarté sur le montant et l'ampleur des dédommagements en échange de la cession des terres.
- Accès limité des habitants des communautés à leurs champs.
- La présence du groupe a conduit à des désaccords au sein des communautés.
- Des régions de forêt tropicale sont menacées par les activités du groupe.
- La quantité et la qualité de l'eau des fleuves se sont considérablement détériorées.
- Des plantations sont implantées sur des terrains en pente, ce qui augmente l'érosion des collines.



Pak Janggut, 84 ans, chef spirituel de Sungai Utik, circonscription de Kapuas Hulu, Kalimantan occidentale | (©Pain pour le prochain/François de Sury)

«Les plantations de palmiers à huile ont des effets dévastateurs. Elles déboisent la forêt vierge, produisent des déchets, détruisent la cohésion sociale. Comment la population pourra-t-elle survivre si tout est rasé ? Elle n'aura plus de la nourriture. Nous ne pouvons plus non plus pêcher. Et les exploitants des plantations collaborent avec la police et l'armée. Si tu donnes ta signature, tu peux directement te suicider, car où pourrions-nous encore vivre ? Notre environnement est la base de notre subsistance. C'est pourquoi la population refuse les plantations. »

Encerclés par les palmiers à huile : les plantations de PT KAP s'étendent jusqu'aux maisons des ouvriers et des habitants du village. Seuls les arbres en arrière-plan témoignent du fait que la forêt tropicale couvrait encore ces terres il y a peu. | (©Pain pour le prochain/Walhi)



PT. Prima Sawit Andalan (PT. PSA), dans la département de Sintang

- Les communautés concernées n'ont pas été associées au processus décisionnel.
- Manque de transparence et politique d'information insuffisante de la part du groupe.
- Manque de clarté sur le montant et l'ampleur des dédommagements en échange de la cession des terres.
- Les membres des communautés osent rarement parler ouvertement de l'injustice qu'ils ont subie ; ils ont été intimidés par le groupe.
- Pas ou très peu de salaires pour les ouvriers.
- Les cessions de terres n'ont pas été authentifiées formellement.
- Pollution des fleuves environnants et plantations dans des terrains en pente



Pak Toni, Nanga Pari, département de Sintang | (© Pain pour le prochain/Walhi)

«Notre communauté est très déçue par le groupe PT. PSA. On nous avait promis que nos conditions de vie allaient s'améliorer, mais ce n'était qu'un vœu pieux. Ils se sont accaparés des terres, ils ont même pris des terres collectives de la communauté.»



Les plantations de palmiers à huile de PT. PSA à Sintang : la déforestation entraîne l'érosion et menace la quantité et la qualité de l'eau des fleuves environnants. Les principes et les standards de la RSPO interdisent les plantations directement au bord des fleuves. | (© Pain pour le prochain/Walhi)

PT. Dharma Persada Sejahtera (PT. DPS), dans la département de Sintang

- Manque de transparence et politique d'information insuffisante de la part du groupe.
- La population concernée n'a pas été associée au processus décisionnel ; des conflits ont aussi été attisés au sein de la communauté.
- C'est pourquoi les personnes touchées ont l'impression que l'entreprise est entrée sur leur territoire «par la petite porte» .
- Les ouvriers (en particulier les femmes) ont reçu une formation insuffisante pour accomplir leurs tâches et ne disposent que de mauvais outils.
- Plantations au bord de fleuves et sur des terrains en pente.



L'entrée de la plantation de PT. DPS, à proximité du village de Bernayau, département de Sintang. | (© Pain pour le prochain/Miges Baumann)

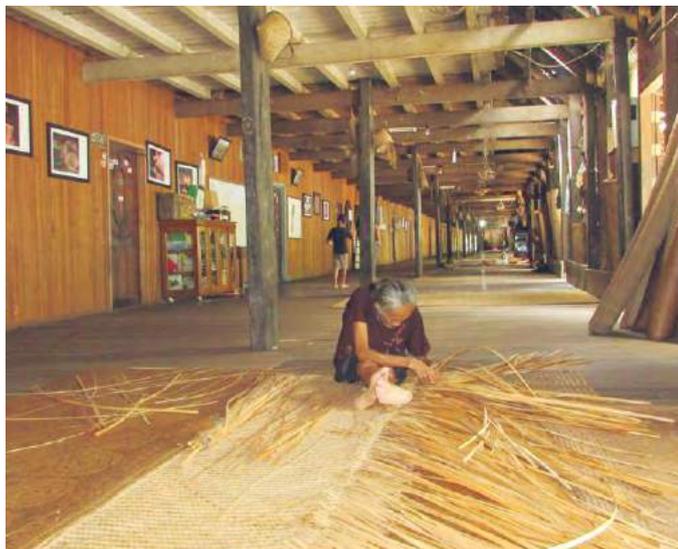
PT. Rimba Utara (PT. RU) et PT. Mandiri Agrotama Lestari (PT. MAL), dans la département de Kapuas Hulu

- A l'automne 2016, aucune plantation ne se trouvait encore dans cette région.
- Il est possible d'atteindre les villages presque uniquement par la voie des eaux.
- La population locale s'oppose aux activités de DSN.
- Différents représentants des Dayaks ont publié en 2012 une déclaration commune contre les plantations de palmiers à huile dans cette région.



Marselus Alek, Ulak Pauk, département de Kapuas Hulu. | © Pain pour le prochain/ François de Sury

«L'entreprise PT. MAL est venue ici sans en informer la population, sans lui demander son accord ou lui expliquer ce qu'elle allait faire sur ces terres.»



A l'intérieur de la maison longue du village de Sungai Utik, circonscription de Kapuas Hulu. Une femme tisse une natte traditionnelle en rotin. | ©Pain pour le prochain/Miges Baumann

Faits et dégâts causés par l'industrie de l'huile de palme au Kalimantan occidental

Fakta dan Dampak yang Terjadi

- Smog dû au défrichage par le feu et aux incendies de tourbières
- Pollution de l'eau (potable)
- Hak Kepemilikan Lahan Beralih
- Perte du droit de choisir les champs (droit à la terre)
- Pencemaran Air
- Criminalisation de la population
- Kriminalisasi Masyarakat
- Hilangnya Situs Budaya
- Perte de lieux liés à la culture
- Perte de la couverture végétale (érosion des sols)
- Hamparan Hutan Hilang
- Banjir
- Inondations
- Pemiskinan Masyarakat
- Appauvrissement de la population
- Konflik di Masyarakat
- Conflits avec les plantations

Par cette affiche, Wahli résume les conséquences des activités des entreprises de l'huile de palme au Kalimantan occidental. | ©Pain pour le prochain/Miges Baumann





Le groupe Safra détient des actions

dans IOI Corporation,

une société aux pratiques contestées

Les maisons des travailleurs des plantations se trouvent juste à côté de la plantation elle-même et du moulin d'une filiale du groupe indonésien Bumitama Agri Ltd, qui est étroitement lié à IOI Corporation, une société qui fait régulièrement l'objet de critiques. | © *Pain pour le prochain*/Miges Baumann

Le groupe Safra, dont fait partie notamment la banque privée bâloise J. Safra Sarasin, est le prestataire de services financiers suisse qui détient le plus gros volume d'actions dans un groupe agro-industriel du secteur de l'huile de palme. En août 2016, Safra possédait des actions pour une valeur de quelque 266 millions US-Dollar dans le groupe malaisien IOI Corporation actif dans le secteur de l'huile de palme. Safra se classe ainsi parmi les 15 plus grands détenteurs d'actions dans ce secteur. Pain pour le prochain suit depuis 2014 les liens du groupe Safra avec ce groupe agro-industriel aux pratiques contestées.

La société IOI Corporation compte parmi les plus grands producteurs et négociants au monde d'huile de palme et est étroitement liée au groupe indonésien Bumitama Agri Ltd. (voir graphique 1), dont elle détient environ un tiers des actions. Via différentes filiales, Bumitama Agri Ltd. possède plus de 190 000 hectares de terres en Kalimantan central et occidental. Les plantations de palmiers à huile de ces sociétés ont été régulièrement sous les feux de la critique de la presse en raison des violations des droits humains, des conflits fonciers, des conditions de travail misérables, des déboisements illégaux, de la destruction de régions marécageuses et des incendies de forêt dont elles sont à l'origine. L'une de ces plantations est la PT. Ladang Sawit Mas (PT. LSM) située dans le *kabupaten* de Ketapang, une subdivision administrative de la province du Kalimantan occidental, et observée de près par Walhi, une organisation partenaire de *Pain pour*

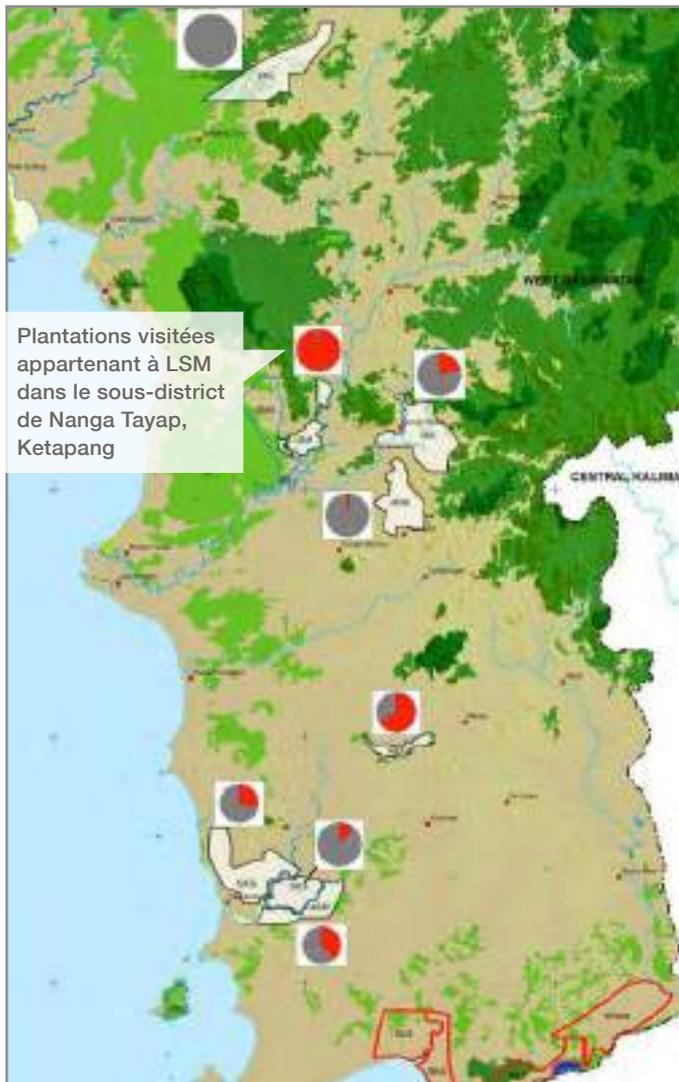
le prochain. Déboisement illégal de forêt tropicale et plantation de palmiers à huile dans des marais et tourbières y sont des pratiques courantes bien qu'interdites par les standards de la Table ronde pour une huile de palme durable (RSPO).

Pour avoir violé à plusieurs reprises ces standards, IOI Corporation a été suspendue de la RSPO en été 2016. Elle ne satisfaisait donc même pas aux normes élémentaires de la RSPO. A la faveur d'une structure complexe, IOI et Bumitama Agri participent cependant encore à d'autres sociétés actives dans le secteur de l'huile de palme, notamment deux holdings qui possèdent ensemble cinq plantations de palmiers à huile sur 58 000 hectares dans le *kabupaten* de Ketapang au Kalimantan occidental. Via sa société Oleander Capital Resources, IOI Corporation détient une participation de 67 % dans ces sociétés.

Graphique 1 | Les liens entre le groupe Safra et les deux groupes du secteur de l'huile de palme IOI et Bumitama Agri (schéma de PPP)

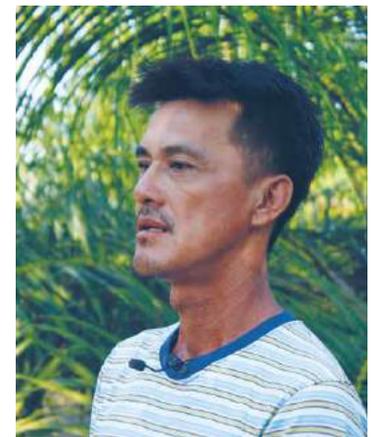


Graphique 2 | Plantations de Bumitama Agri, Ketapang, Kalimantan occidental



Quelle : Chain Reaction Research/Profundo (2014) : Comprehensive Risk Analysis : Bumitama Agri Ltd.

Les conflits entre la population locale et IOI Corporation ou Bumitama Agri sont nombreux. En moyenne, 41 % des terres de Bumitama Agri font l'objet de contestations juridiques. Pour PT. LSM, ce niveau dépasse même 90 %. Les communes concernées par ces plantations et qui résistent à ces pratiques bénéficient du soutien de Walhi qui les conseille et défend leurs droits.



Aby Lei de Sungai Kelik est une des personnes en conflit foncier avec PT. LSM. Avec sa famille, il a saisi les tribunaux mais la procédure traîne en longueur depuis des années. | © Pain pour le prochain/Urs Walter

« Un de mes proches avait acheté un terrain à la commune. Mais pour ses plantations, le groupe Bumitama Agri nous a dépouillés de 36 hec-tares et y a planté des palmiers à huile. »





Les revendications de Pain

pour le prochain et Action de Carême

Aux prestataires suisses de services financiers

1. Exigez de vos clients le respect des droits humains et des standards de durabilité reconnus au niveau international !
2. Cessez toute relation commerciale avec les entreprises qui pratiquent l'accaparement des terres et privent ainsi des millions de personnes de leurs moyens de subsistance, en particulier en Indonésie !

Aux politiques suisses

Pas d'avantages douaniers pour l'huile de palme de Malaisie et d'Indonésie dans le cadre des accords commerciaux bilatéraux !



BROT FÜR ALLE
PAIN POUR LE PROCHAIN
PANE PER TUTTI

Pain pour le prochain – Nous encourageons à agir

Pain pour le prochain est l'organisation de développement des Eglises protestantes de Suisse. Nous nous engageons au Nord et au Sud pour une transition vers de nouveaux modèles agricoles et économiques. Ceux-ci favorisent la coopération entre les humains et le respect des ressources naturelles. Par notre travail de sensibilisation et des alternatives porteuses d'espoir, nous motivons les personnes à devenir actrices du changement nécessaire.

Pain pour le prochain

Av. du Grammont 9 | 1007 Lausanne

tél. +41 21 614 77 77 | fax +41 21 617 51 75 | ppp@bfa-ppp.ch | www.ppp.ch

CCP 10-26487-1



FASTENOPFER
ACTION DE CARÊME
SACRIFICIO QUARESIMALE

Oser le changement – Renforcer la justice

Action de Carême est l'œuvre d'entraide des catholiques en Suisse. Nous nous engageons aux côtés de personnes défavorisées, pour un monde plus juste, un monde sans faim et sans pauvreté. Nous promovons des changements sur le plan social, culturel, économique et individuel afin de favoriser des dynamiques de transformation vers un mode de vie durable. Nous collaborons avec des organisations locales dans 14 pays en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Nous nous engageons également en Suisse et sur le plan international.

Action de Carême

Av. du Grammont 7 | 1007 Lausanne

tél. +41 21 617 88 81 | actiondecareme@fastenopfer.ch | www.actiondecareme.ch

CCP 10-15955-7